

auditoria



Société de Commissaires aux comptes
VERSAILLES

FONDATION UVSQ

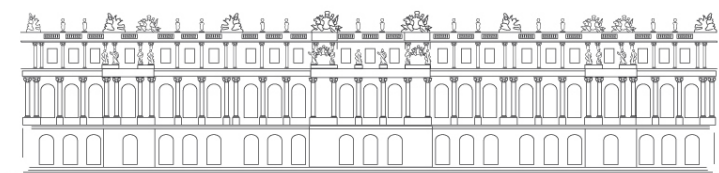
Fondation partenariale régie par l'article L. 719-13 du Code de l'Education et par la loi du 23 juillet 1987

Siège social :

55, Avenue de Paris
78035 Versailles

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A
L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2016**



81bis rue Jean de La Fontaine - 78000 Versailles
Tél : 01 72 10 31 30 - Fax : 01 72 10 31 32
www.auditoria.me - audit@auditoria.me

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Aux membres du Conseil d'administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du conseil d'administration en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

**CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT
L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

- entité concernée : Université de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- personnes concernées : Yves FOUCHET, Président de la Fondation UVSQ et Jean-Luc VAYSSIERE, Président de l'université
- nature et objet : Mise à disposition d'une Directrice, Madame Véronique RAOULT.
- date d'effet/durée : signée le 20 mars 2015, les effets de cette convention se sont poursuivis sur l'exercice 2016.
- modalités : Absence de contrepartie financière
Au cours de l'exercice 2016, la Fondation n'a pas constaté de charge relative à l'application de cette convention.

Fait à Versailles, le 13 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes

AUDITORIA
Membre de la compagnie Régionale de Versailles



Marc WEBER
Expert près la Cour d'Appel de Versailles
Associé